

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE
M. LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

DATE DE PUBLICATION : 9 juillet 2008

DR n° 2008-08

du 8 juillet 2008

Réorganisation de certains services centraux

Section : 0.2.1

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

DÉCIDE

Article 1 : La Caisse générale est supprimée.

Article 2 : Il est créé une direction générale des Activités fiduciaires et de Place, qui regroupe :

- le Cabinet,
- la direction de l'Émission et de la Circulation fiduciaire,
- la direction de l'Entretien de la monnaie fiduciaire et des Relations avec la clientèle institutionnelle,
- la direction du Réseau,
- la direction des Entreprises,
- la direction de la Surveillance des relations entre les particuliers et la sphère financière,
- la délégation de Chamalières,
- la cellule interne de Contrôle opérationnel.

Article 3 : Il est créé une direction générale des Statistiques, qui regroupe :

- le Cabinet,
- la direction des Enquêtes et Statistiques sectorielles,
- la direction de la Balance des paiements,
- la direction des Statistiques monétaires et financières.

Article 4 : La direction générale des Études et des Relations internationales comprend désormais :

- le Cabinet,
- la direction des Études et des Relations internationales et européennes,
- la direction de la Conjoncture et des Prévisions macroéconomiques,
- la direction des Études monétaires et financières,
- la direction des Études microéconomiques et structurelles,
- l'Institut bancaire et financier international,
- le service de la gestion des Missions à l'étranger,
- le laboratoire Logistique.

Article 5 : Le Secrétariat général comprend désormais :

- le Cabinet,
- le Cabinet de l'Organisation et de l'Informatique,
- la direction de l'Organisation et des Développements,
- la direction de l'Informatique et des Télécommunications,
- la direction Financière et du Contrôle de gestion,
- la direction de la Comptabilité,
- la direction de l'Immobilier et des Services généraux,
- la direction de la Sécurité,
- la direction de la Communication,
- la direction du Centre administratif de Poitiers,
- le service de gestion du Centre administratif de Marne la Vallée,
- le secrétariat du Conseil général,
- la cellule de Réflexion stratégique et de Prospective.

Article 6 : La présente décision prend effet à la date du 1^{er} octobre 2008.

Le gouverneur,

Christian Noyer